

**MAIRIE DE
TRANS SUR ERDRE**

N°18-047

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille dix-huit,

Le 30 octobre à 20 heures 30.

Le conseil municipal de la commune de Trans sur Erdre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Trans sur Erdre, sous la présidence de Monsieur Philip SQUELARD, Maire.

Convocation le : **22 octobre 2018**

Présents : Philip SQUELARD, Marcel PRAUD, Chantal QUIVIGER-VINDARD, Philippe BOURE, Bruno LEOTE, Joël TAUGAIN, Elodie BIARD, Sonia TRIBALIER, Antoine LEPINE, Anne-Cécile RICHL, Johan SQUELARD, Yann HUARD, Guillaume RAITIERE, Jean TATARD

Excusés : Laurent VIAU (pouvoir à Philip SQUELARD)

Absent(s) : -

Secrétaire de séance : Marcel PRAUD

OBJET : Débat sur le PADD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu la délibération du 24 janvier 2017 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ;

CONSIDERANT qu'un débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a lieu au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'urbanisme.

M. le Maire explique que depuis le dernier débat sur le PADD qui s'est tenu en Conseil Municipal le 12 février 2018, le projet a connu des évolutions significatives. Afin d'éviter la création de lotissements en friche, les périmètres des permis d'aménager à la Foltièrre sont confortés. De ce fait, afin de maintenir un nombre de logements cohérents avec les projections démographique, le secteur en extension urbaine de la Croix Rouaud a été réduit.

M. le Maire présente les Orientations du PADD au Conseil Municipal :

- Viser un développement équilibré et durable du territoire
- Affirmer le développement prioritaire du bourg
- Protéger et valoriser le patrimoine naturel
- Préserver l'identité rurale et le patrimoine de la commune

La parole est donnée aux membres du Conseil Municipal. Un débat sur ces orientations a lieu.

Le Conseil municipal indique que la présente délibération atteste que le débat sur les Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a eu lieu.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Philip SQUELARD

